



copropriétaire défaillant

Par **ISA36**, le **25/04/2020** à **18:47**

Dans notre copropriété nous avons un propriétaire défaillant et payons ses charges en attendant la fin de la procédure de justice qui est en cours au Tribunal - si tout cela se termine pour lui par un dossier de surendettement , allons nous récupérer les sommes déjà avancées ?

Par **youris**, le **25/04/2020** à **20:21**

bonjour,

voir ce lien sur ce sujet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2603>

le copropriétaire défaillant n'est pas totalement démuné puisqu'il possède un appartement et le tribunal peut prononcer la saisie du lot de copropriété et sa mise en vente en vue d'obtenir le paiement des impayés sur le prix de vente.

salutations